11452/1/22 REV1

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

OUATORZIEME LÉGISLATURE

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021-2022

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 21 juillet 2022 Enregistré à la Présidence du Sénat le 21 juillet 2022

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision, règlement d'exécution et règlement du Conseil concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine

